



CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
des
JEUNES
SAÔNE-ET-LOIRE



+ d'infos



Le **CHALLENGE** inter-collèges 2020-2021

Candidature

Ouverte du 25 mai au 18 juin 2021

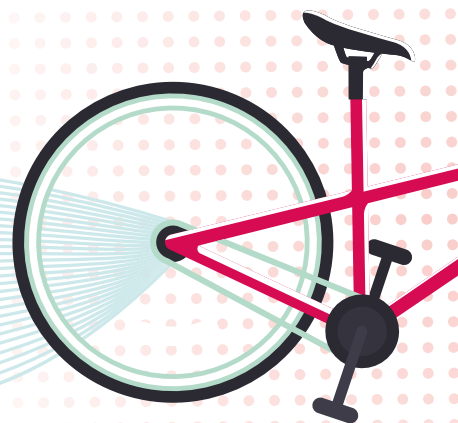
Les élus du Bassin Chalonnais du Conseil départemental des jeunes proposent le premier challenge inter-collèges de Saône-et-Loire.

Ouvert à tous les collèges du département, cette manifestation a pour but de promouvoir la pratique sportive en équipe tout en faisant découvrir des lieux touristiques de Saône-et-Loire propices au sport et au bien-être. Elle se déroulera du **25 mai au 18 juin 2021**, au sein même de chaque établissement participant.

Les collégiens réunis en équipe de 4 élèves - 2 filles et 2 garçons - s'uniront dans des épreuves ludiques et sportives, dont le fil conducteur sera les bienfaits du sport ainsi que la découverte des Voies vertes, de la Voie bleue et des Espaces naturels sensibles (ENS) du département.

À l'issue des épreuves, le professeur d'Éducation physique et sportive (EPS) transmettra les résultats obtenus à la Direction des collèges, de la jeunesse et des sports (DCJS) du Département de Saône-et-Loire qui les classera avec ceux des autres collèges participants.

Le CHALLENGE **inter-collèges,** une bonne manière de finir l'année scolaire !



CONDITIONS DE PARTICIPATION

Quand ?

Le challenge sera organisé au sein de l'établissement scolaire, entre le 25 mai et le 18 juin 2021, à l'initiative d'un professeur de sport.

Pour qui ?

Il s'adressera à tous les collégiens. Il suffit de constituer une équipe de 4 élèves mixtes selon deux niveaux :

- Soit benjamin : 4 élèves de 6^e et 5^e (2 filles et 2 garçons)
- Soit minime : 4 élèves de 4^e et 3^e (2 filles et 2 garçons)

Le nombre d'équipes par établissement n'est pas limité mais attention, la parité garçons/filles doit être impérativement respectée !

TRANSMISSION DES PERFORMANCES ET DES RÉPONSES

Lorsque l'ensemble des activités (3 défis sportifs + quiz) sera réalisé, le professeur en charge du challenge ou le chef d'établissement devra, pour chaque équipe, scanner et envoyer par mail le document joint à ce dossier comportant les performances « Les 3 défis sportifs » et le quiz complété à l'adresse suivante :

cdj71@saoneetloire71.fr

DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Le challenge inter-collèges comporte 2 étapes :

I) Épreuve du quiz « Environnement »

Chaque équipe participante doit répondre au quiz joint à ce dossier. Il porte sur les voies vertes et les Espaces naturels sensibles du Département de Saône-et-Loire.

Certaines réponses aux questions du quiz sont données dans la vidéo « Challenge inter-collèges 2020-2021 » qui propose deux séquences d'informations sur les voies vertes et sur les Espaces naturels sensibles (ENS) du Département. Il faut donc bien la visionner !



Flashez le code pour visionner la vidéo :

Prends le temps de regarder et d'écouter cette vidéo car elle comporte des informations qui sont importantes pour ce challenge mais qui peuvent également te permettre de découvrir ce qui existe en Saône-et-Loire afin de passer d'agréables moments associant sport et détente.

II) Épreuve des 3 défis sportifs

Les scores des 3 activités sportives devront être inscrits sur la fiche des performances jointe à ce présent règlement.

ACTIVITÉ 1 : RELAIS À VÉLO

avec 2 membres de l'équipe
> Le 1^{er} élève doit parcourir 2 km
et le 2^e élève 2,1 km

Le temps de chaque élève devra être noté sur la fiche des performances.

ACTIVITÉ 2 : RELAIS DE COURSE À PIEDS

avec les 2 autres membres de l'équipe
> Les 3^e et 4^e élèves devront parcourir chacun 1,5 km.

Le temps de chaque élève devra être noté sur la fiche des performances.

En additionnant les distances parcourues à vélo et à pieds, ton équipe parcourra 7,1 km 71, c'est le numéro de ton Département de Saône-et-Loire !

ACTIVITÉ 3 : LANCÉ DE BALLON DE BASKET

avec les 4 membres de l'équipe
(2 lancés/personne).

> Le ballon doit atterrir dans un des 6 cerceaux posés au sol, pour que les points soient comptabilisés.

Ils devront être disposés comme suit :

- le 1^{er} à 2 mètres. Il rapporte 10 points.
- le 2^e à 3 mètres. Il rapporte 20 points.
- le 3^e à 4 mètres. Il rapporte 30 points.
- le 4^e à 5 mètres. Il rapporte 40 points.
- le 5^e à 6 mètres. Il rapporte 50 points.
- et le 6^e à 7,1 mètres. Il rapporte 60 points.

La somme des points des 8 lancés devra être notée sur la fiche des performances.

Sur demande des établissements scolaires, la Direction des collèges, de la jeunesse et des sports du Département de Saône-et-Loire, pourra être présente et vous aider dans l'organisation des épreuves.

INSCRIPTION

Pour participer, le professeur d'EPS en charge du challenge ou le chef d'établissement devra **inscrire le ou les équipes par mail**, à l'adresse suivante :

cdj71@saoneetloire71.fr

Dans ce mail, il faudra préciser :

- le nom et l'adresse du collège,
- le nombre d'équipes participantes par catégorie,
- la date prévisionnelle du challenge au sein de l'établissement.



CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

Pour chaque équipe, les performances sportives et les réponses au quiz seront analysées par la Direction des collèges, de la jeunesse et des sports du Département de Saône-et-Loire et permettront d'établir un classement.

Les trois premières équipes de chaque niveau seront récompensées à la fin du mois de juin.

• Première équipe benjamine et minime :

1 skate + 1 tee-shirt

• Deuxième équipe benjamine et minime :

1 ballon de basket + 1 tee-shirt

• Troisième équipe benjamine et minime :

1 gourde + 1 tee-shirt

RENSEIGNEMENTS

FABIENNE DAUVERGNE

Coordonnatrice du Conseil départemental des jeunes

ARTHUR AUBOEUF

Gestionnaire des sports

MARGOT GEORGIN

Co-animatrice du Conseil départemental des jeunes en apprentissage

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE

DIRECTION DES COLLÈGES, DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

Espace Duhesme - 18, rue de Flacé
71026 Mâcon Cedex

cdj71@saoneetloire71.fr

03 85 39 76 26

**POUR LES COLLÉGIENS,
le DÉPARTEMENT agit !**

